

**Comité d’initiative et de consultation d’arrondissement – CICA  
17<sup>ème</sup> arrondissement**

**le 8 mars 2010**

DANS LE CADRE DE L’ANNÉE EUROPÉENNE DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ ET L’EXCLUSION,  
DE LA PRÉCARITÉ À L’EXCLUSION : COMMENT AMÉLIORER LA PRÉVENTION ?

Intervenants :

Hervé BENESSIONO, Conseiller de Paris et Premier Adjoint

Jean-Didier BERTHAULT, Conseiller de Paris

Hélène JACQUEMONT, Adjointe au Maire chargée de la Vie associative

Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire chargé des Affaires sociales et des Seniors

Nathalie ZIADY, Responsable du Service social départementale du 17<sup>ème</sup> arrondissement

Laure BIETRIX, Adjointe au Responsable de la régulation du SAMU social de Paris

Catherine LALUMIERE, Présidente de la Maison de l’Europe à Paris

## SOMMAIRE

1. OUVERTURE PAR HERVE BENESSIANO, CONSEILLER DE PARIS ET PREMIER ADJOINT AU MAIRE DU 17<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT
2. INTERVENTION D'HÉLÈNE JACQUEMONT, ADJOINTE AU MAIRE CHARGÉE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRÉCÉDENT CICA
3. INTERVENTION DE CHRISTOPHE LEDRAN, ADJOINT AU MAIRE CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES ET DES SENIORS
4. INTERVENTION DE NATHALIE ZIADY, RESPONSABLE DU SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTALE DU 17<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT
5. INTERVENTION DE LAURE BIETRIX, ADJOINTE AU RESPONSABLE DE LA RÉGULATION DU SAMU SOCIAL DE PARIS
6. INTERVENTION DE JEAN-DIDIER BERTHAULT, CONSEILLER DE PARIS
7. INTERVENTION DE CATHERINE LALUMIERE, PRÉSIDENTE DE LA MAISON DE L'EUROPE À PARIS
8. QUESTIONS DU PUBLIC

Elus présents :

Mme KUSTER, excusée  
M. BENESSIANO, présent  
Mme BENCHERIF, excusée  
M. BERTHAULT, présent  
Mme BESSIS, excusée  
M. BOUCHER, présent  
M. BOULARD, excusé  
M. CADORET, excusé  
Mme CANDLOT, excusée  
M. COUDERT, excusé  
M. COURCELLE, présent  
Mme de PANAFIEU, excusée  
M. DIVRY, présent  
Mme d'ORLANDO, excusée  
Mme DOUVIN, excusée  
M. DUBUS, excusé  
Mme DUMAS, excusée  
Mme GACHET, excusée  
Mme GASNIER, excusée  
Mme GUENOUX, excusée  
Mme JACQUEMONT, présente  
M. KLUGMAN, excusé  
M. LABIODH, excusé  
M. LAVAUD, excusé  
M. LEDRAN, présent  
Mme LEPETIT, excusée  
M. METZEN, excusé  
Mme NAHMIAS, excusée  
M. N'DAW, excusé  
Mme PAPAREMBORDE, excusée  
M. PERIFAN, excusé  
Mme PEYRICOT, excusée  
M. REMOND, excusé  
M. ROBEIN, excusé  
Mme SALEM, présente  
Mme SCHOR, excusée  
M. STEIN, présent  
Mme TOURY, excusée  
M. VINCENT, excusé

## **1. OUVERTURE PAR HERVE BENESSIANO, CONSEILLER DE PARIS ET PREMIER ADJOINT AU MAIRE DU 17<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du CICA à cette date particulière qui marque la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. C'est d'ailleurs pour cette raison que Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, vous prie de l'excuser car elle a été retenue à une cérémonie à la Mairie de Paris.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'interviendront à ce CICA, Madame JACQUEMONT, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, Monsieur BERTHAULT, Conseiller de Paris, Monsieur LEDRAN, Adjoint au Maire chargé des Affaires sociales et des Seniors et également Madame Nathalie ZIADY, Responsable du Service social départementale du 17<sup>ème</sup> arrondissement, Laure BIETRIX, Adjointe au Responsable de la régulation du SAMU social de Paris et Catherine LALUMIERE, Présidente de la Maison de l'Europe à Paris.

Je souhaite remercier le public nombreux, venu assister à cette séance durant laquelle sera abordée la question de comment améliorer la prévention et ce, dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Ce sujet est malheureusement trop souvent d'actualité surtout en cette période. Je félicite les associations membres du CICA d'avoir retenu ce thème.

En tant qu' élu, nous sommes constamment interpellés à ce sujet, sans avoir de réponse immédiate. Mais nous essayons au niveau local d'aider concrètement ceux qui sont en difficulté, notamment en organisant du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au mois de mars, des repas de solidarité dans le hall de la mairie, avec une équipe remarquable de bénévoles.

## **2. INTERVENTION D HÉLÈNE JACQUEMONT, ADJOINTE AU MAIRE CHARGÉE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRÉCÉDENT CICA**

Au préalable, je vous propose d'adopter le procès-verbal du CICA de décembre dernier.

Je voudrais saluer une fois de plus, le travail accompli par le Conseil d'animation du CICA, ce groupe de quinze associations se réunissant avant les séances de CICA et qui est force de proposition afin de faire fonctionner et de faire évoluer cette instance. Je tiens à remercier particulièrement Alexandre MOREAUX de l'association La Croix-Rouge, absent ce jour et qui de part ses diverses activités est obligé de se retirer du Conseil d'animation. Il sera remplacé par Anne-Laure THOMAS, responsable de l'association « Autour des Williams » qui œuvre à l'aide aux familles et aux enfants atteints de cette maladie rare dans leur quotidien. Cette association a donc été choisie parmi trois autres afin de succéder au membre sortant.

En octobre 2010, un tiers des membres des CICA sera remplacé. Si certains d'entre vous souhaitent travailler de façon plus proche avec la Mairie d'arrondissement, les élus et moi-même, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître.

Par ailleurs, j'en profite pour vous présenter officiellement de nouveaux outils de communication afin de faire face aux interrogations du public au sujet des CICA (comment communiquer avec les CICA? son intérêt, comment le faire connaître?... ) et mettre en valeur le fait que le CICA fait vivre plus fort la démocratie locale dans le 17<sup>ème</sup>. Je vous invite à l'issue de la séance de prendre quelques affiches et cartes postales pour une diffusion autour de vous.

### **3. INTERVENTION DE CHRISTOPHE LEDRAN, ADJOINT AU MAIRE CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES ET DES SENIORS**

Pour aborder le thème « De la précarité à l'exclusion : comment améliorer la prévention ? », j'ai le plaisir de vous présenter deux intervenantes : Laure BIETRIX, adjointe au responsable de la régulation du SAMU social de Paris et Nathalie ZIADY, responsable du Service social départemental du 17<sup>ème</sup>, qui était déjà intervenue lors du premier CICA de cette mandature en 2008 consacré aux solidarités de proximité. Aujourd'hui, celle-ci va revenir sur l'ensemble des actions concrètes qui sont menées jour après jour par les services sociaux et développées afin d'éviter aux plus fragiles de passer d'une situation de précarité à une situation d'exclusion.

Laure BIETRIX parlera plus particulièrement de la situation au quotidien des exclus rencontrés par la Coordination des maraudes dont certains membres sont présents ce soir et j'en profite pour les saluer et les remercier pour leur travail.

La précarité touche aujourd'hui 13% de la population et malheureusement 8 millions de français vivent en dessous du seuil de pauvreté (chiffres de 2008). Ce sont le plus souvent des familles monoparentales avec plus d'un enfant, des moins de 25 ans et des plus de 65 ans.

Le sens de la réflexion du Comité d'animation du CICA est de comprendre le mécanisme d'engrenage qui fait passer des personnes de la précarité à l'exclusion.

### **4. INTERVENTION DE NATHALIE ZIADY, RESPONSABLE DU SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL DU 17<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT**

J'ai pour mission principale de diriger le Service social départemental du 17<sup>ème</sup> arrondissement, qui est un service de proximité à disposition de tous les habitants de l'arrondissement.

Je vais tenter ce soir de vous parler de la précarité telle que nous l'abordons en service social de secteur en vous décrivant les actions que nous menons. Cette rapide présentation ne saurait être une présentation exhaustive de l'activité menée quotidiennement au sein du SSDP.

Afin que vous puissiez mieux comprendre notre approche, j'aimerais dans un premier temps rappeler les missions qui nous sont confiées.

Le Service social polyvalent est un service généraliste qui a pour vocation de recevoir tout public confondu résidant dans l'arrondissement. Je tiens à souligner que le Service social polyvalent n'est pas chargé du suivi social des SDF.

Le Service exerce des missions d'accueil initial :

- de première écoute et d'orientation vis-à-vis de toute personne s'adressant au service ;
- une mission d'action sociale généraliste, auprès des personnes, des familles et des groupes en difficultés ;
- une mission d'aide à retrouver ou à développer leur autonomie de vie ;
- une mission de repérage et d'évaluation en matière de protection des personnes vulnérables (enfance en danger, personnes âgées, personnes handicapées...)

Ces missions ne peuvent s'exercer sans le soutien des associations et bien entendu celui de tous les partenaires institutionnels.

Les travailleurs sociaux interviennent soit :

- à la demande de l'utilisateur
- par intervention obligatoire (suite à un signalement d'un voisin, d'un élu, du 119 ou du 115, par mission au titre du RSA, ...)

Si je me permets de souligner ces deux modes d'intervention c'est pour que vous puissiez mieux comprendre combien il est souvent complexe pour nous d'intervenir alors que la personne ne nous a pas sollicité.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le Service social n'est pas vécu par tous comme un lieu de soutien car en effet il peut aussi un lieu où la loi est rappelée, notamment lorsqu'il s'agit de problèmes éducatifs.

Le Petit Larousse définit la précarité de la manière suivante : la situation d'une personne qui ne bénéficie d'aucune stabilité d'emploi, de logement et de revenus : trois problématiques que les services sociaux connaissent bien.

En effet, 80% des usagers qui franchissent la porte du Service social ont des problèmes d'argent (pas assez de revenu ou aucun revenu) et de logement.

I. Les revenus - La mission initiale du travailleur social de polyvalence est de veiller à la mise en place des droits aux aides légales et facultatives, c'est-à-dire de faire en sorte que les usagers bénéficient correctement des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

En attendant de l'ouverture des droits ou tout simplement parce que les revenus ne suffisent pas, nous sollicitons pour les familles, l'Aide à l'enfance et pour les isolés, l'Aide exceptionnelle du CASVP.

Il s'agit donc de secours, lesquels malheureusement ont perdu souvent leur caractère exceptionnel et sont devenus pour beaucoup de nos usagers un complément de revenus. C'est le cas notamment de toutes les familles résidant en hôtel qui ne peuvent évidemment pas régler leurs frais hôteliers sans l'Aide sociale à l'enfance.

II. L'emploi - L'accès au marché du travail est un élément fondamental pour lutter contre l'exclusion. Même si nous ne sommes pas des spécialistes de l'emploi, notre mission RSA nous oblige à intervenir dans ce domaine notamment pour les usagers qui sont les plus loin de l'emploi.

Cela passe par la recherche de cours d'alphabétisation, de stages de remise à niveau, de formation.

Je tiens à souligner le travail important d'associations comme par exemple « Coup d'main » sur le 17<sup>ème</sup> arrondissement.

III. Le logement - Je rappelle donc que 80% des usagers qui viennent au Service social ont un problème de logement, soit parce qu'il est inadapté, soit parce qu'ils vont le perdre. Le logement est la problématique la plus difficile à gérer. Elle prend toute la place et nous empêche d'aborder d'autres problématiques telles que les difficultés éducatives et l'emploi. Le logement est une problématique pour laquelle nous nous sentons complètement impuissants.

En effet, bien que la majorité des usagers en soit persuadée, le Service social n'a aucun pouvoir d'attribution en matière de logement social. Peu de dispositifs sont à notre disposition (pour les familles, un hébergement à l'hôtel financé par l'Aide Sociale à l'Enfance et pour les isolés, un hébergement à l'hôtel mais sans la sécurité d'un financement pérenne). Notre action se situe plus en termes de prévention notamment lorsqu'il s'agit d'éviter une expulsion (avec l'aide du Fond Social pour le logement).

J'ajoute que les Centres d'hébergement ou résidences sociales sont pleins à craquer et qu'aucun turnover ne permet de nouvelles candidatures.

Il faut avoir conscience que c'est très facile de se retrouver à la rue à cause du problème du logement.

## **5. INTERVENTION DE LAURE BIETRIX, ADJOINTE AU RESPONSABLE DE LA RÉGULATION DU SAMU SOCIAL DE PARIS**

Je voudrais revenir également sur plusieurs définitions. Une personne est considérée comme pauvre lorsque que son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ainsi 1 francilien sur 10 vit avec moins de 788 euros par mois, ce qui est deux fois plus qu'en province.

La précarité est l'absence d'une ou plusieurs sécurités. Cette insécurité plus ou moins étendue peut avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.

L'exclusion est le sentiment de ne plus faire parti du groupe des humains. L'exclusion sociale en privant l'individu d'une reconnaissance nie son identité.

Et lorsque l'on passe de l'état de fait au statut alors s'opère un processus de stigmatisation. L'exclusion sociale est donc une conséquence de la précarité.

L'exclusion sociale n'est pas quelque chose de nouveau, elle a toujours existée au fil du temps.

Au Moyen-âge, déjà la misère devient une tare, les pauvres font peur. C'est le temps des asiles et de la fameuse Cour des miracles, qui ressemblent plus à des prisons qu'à des lieux de soins ou de prise en charge. La mendicité et le vagabondage sont alors considérés comme des crimes.

A la fin du 18<sup>ème</sup> siècle s'instaure la politique du grand rassemblement qui instaure l'enfermement et la mise au travail des mendiants, des vagabonds et des fous dans des hôpitaux généraux. Le délit de vagabondage est instauré dès 1808 et est alors réprimé de trois à six mois d'emprisonnement. La Préfecture de police a alors donc pour mission d'arrêter et de conduire toute personne sans abri ou les vagabonds dans des lieux appelés « dépôts de mendicité ».

En 1895, les errances sont perçus pour la première fois comme des cas de pathologie individuelle.

Ce n'est que dans les années 50 que les travaux de VEXLIARD font apparaître l'errant comme un objet d'étude à travers la nouvelle figure de la marginalité descendant direct du vagabond : le clochard. Le clochard est considéré comme inoffensif voire même sympathique, souvent âgé, alcoolique, il représente l'absolue misère.

Durant l'hiver 54, 2 100 sans-abris sont dans les rues à Paris avec une température de -20°. Suite à l'appel de l'Abbé Pierre, les services de police mettent en place des ramassages de vagabond et un centre d'accueil pour les plus démunis à la Maison de Nanterre.

En 1968, les équipes de ramassage deviennent la BAPSA (Brigade d'assistance aux personnes sans-abris), avec un but plus humanitaire et non plus uniquement répressif de la mise à l'abri des personnes, il s'agit de l'ancêtre des maraudes véhiculées.

Enfin en 1994, le délit de vagabondage est supprimé du code pénal. Ainsi durant les années 90-2000, l'assistance institutionnelle s'est largement développée et de nombreuses équipes de maraudes voient le jour via diverses structures.

La répression a petit à petit laissé sa place à l'assistance. On ne parle plus de vagabond ou de clochard, les termes d'exclusion et d'exclus sont plus appropriés pour caractériser toute une catégorie de plus en plus éclectique de la population vivant dans la rue.

En 2001, l'INSEE donne les premières estimations officielles et dénombre environ 8 600 personnes vivant dans la rue.

Les processus qui aboutissent à la précarité sont complexes et interagissent entre eux. Parmi eux, on peut déceler des sujets ayant au départ une personnalité fragile ou pathologique. Les personnes désocialisées sont souvent des personnes socio-psychiques fragilisées par des dysfonctionnements précoces de l'enfant ou une accumulation de traumatismes physiques et psychiques (accident, maladie, viol, inceste...). Le sujet ainsi fragilisé rencontre des difficultés à se responsabiliser et à assumer sa vie professionnelle ou familiale dont la rupture entraîne la répétition d'échecs (perte récurrente des papiers, absence d'hygiène...). Le sujet entre alors dans un état de désocialisation.

Enfin d'autres individus peuvent être plongés dans la précarité parce que les aléas de l'existence les ont déstabilisés (dramas familiaux, chômage, racisme, ...).

Alexandre VEXLIARD, professeur en psychologie, a proposé une analyse de l'exclusion qui se distingue en 4 phases :

- La phase d'agressivité qui correspond à une période de tentative de réadaptation. La personne nie sa désocialisation. C'est une période de revendication et d'exigence mais aussi de nombreux échecs ;
- La phase régressive ou de repli. La personne se déprécie mais peut garder espoir. C'est une phase de récrimination et d'exploitation avec de nombreux découragement notamment l'angoisse de se sentir responsable de sa propre dérive augmente ;
- La phase de fixation. C'est une tentative de résolution du conflit et de rupture avec le passé, par exemple la mendicité. La personne peut avoir des comportements d'addiction de plus en plus importants. La personne se désocialise et vit l'exclusion. Plus elle vit l'exclusion, plus il lui est difficile de s'en sortir. Il est dit fréquemment dans le métier que le temps que l'on passe dans la rue, c'est autant de temps qu'il faut pour s'en sortir.
- La phase de résignation représente la grande exclusion. Le conflit est accepté, liquidé dans un processus d'identification, de liberté, de fierté et de rationalité. La

personne est dans le refus de tout, se laisse complètement aller, on le voit aussi dans le comportement, plus elle est dans l'exclusion, plus elle se rapproche du sol. Au départ on les trouve debout, puis assises et les plus exclus allongés sur le trottoir (cf. concept d'asphaltisation de Sylvie QUESEMAND ZUCCA).

Les conséquences de cette désocialisation entraînent notamment une perte de la notion de temps. Le temps s'effrite, la personne ne connaît plus son âge. La personne vit dans l'ici/maintenant dans une quête perpétuelle du où manger? Où dormir? Cette désocialisation entraîne aussi une perte de conscience de son corps qui est mis à rude épreuve, que se soit aux violences physiques ou aux conditions météorologiques.

Au niveau de la représentation de l'espace et du territoire, on remarque d'après les études qui ont été faites que quand on demande aux personnes sans-abri de faire un plan de la ville, plus la personne est dans l'exclusion plus l'image de la ville va s'arrêter au quartier, à la rue, au centre d'hébergement, au lieu de repas...

Pour faire face à cette désocialisation, on utilise la notion d'« aller vers », qui est d'abord une phase de repérage de la personne, de son quotidien, de son environnement et ensuite une phase de rencontre, de travail d'approche et d'accroche avec la personne. C'est aussi un travail d'écoute et d'amorce du lien. Par la suite on peut voir une phase de diagnostic où va se mettre en place l'évaluation sociale et sanitaire, voire psychologique avec la personne.

Ensuite, nous arrivons sur une phase d'orientation et d'accompagnement (créer une relation de confiance dans laquelle la personne peut se projeter et/ou peut avoir le désir d'avoir un projet).

Et la dernière phase qui est une phase opérationnelle, celle de la réalisation des propositions construites avec la personne pour aller vers l'autonomie de celle-ci.

## **6. INTERVENTION DE JEAN-DIDIER BERTHAULT, CONSEILLER DE PARIS**

Je voudrais remercier mes collègues Hélène JACQUEMONT et Christophe LEDRAN d'avoir accepté que, dans le cadre de ce CICA, nous puissions mettre à l'honneur l'action européenne puisque 2010 est l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans ce cadre, Catherine LALUMIERE a acceptée d'être présente pour son engagement en tant que Présidente de la Maison de l'Europe à Paris. Il était nécessaire que ce soir, elle vous donne les raisons qui peuvent vous amener à travailler en réseaux au-delà de l'arrondissement.

Je tiens à rappeler le parcours politique brillant de Catherine LALUMIERE. Elle a été plusieurs fois ministre de la Fonction publique, de la Consommation et des Affaires européennes avant de devenir Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, d'assumer deux mandats en tant que Député européen et en tant que vice-Présidente du Parlement européen de 2001 à 2004. Aujourd'hui, elle poursuit un engagement citoyen en tant que Présidente de la Maison de l'Europe à Paris.

Cette année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a été officiellement lancée par Benoît APPARU, Secrétaire d'état chargé du Logement et de l'Urbanisme en compagnie du Commissaire européen hongrois chargé de ces questions le 18 février dernier, ce qui a permis à 500 personnes, réseaux associatifs, collectivités locales, de prévoir tout ce qui va être fait durant l'année 2010. Je précise que François SOULAGE, Président du Secours catholique, est l'ambassadeur de l'année européenne de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France et qu'il va coordonner ces travaux dans ce cadre.

## **7. INTERVENTION DE CATHERINE LALUMIERE, PRÉSIDENTE DE LA MAISON DE L'EUROPE À PARIS**

Je voudrais vous remercier de me donner l'occasion d'intervenir à une séance de CICA du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

Vous êtes sur le terrain confrontés à de dramatiques problèmes de pauvreté et je suis consciente que pour beaucoup, vous vous demandez ce que l'Europe vient faire ici. Je voudrais cependant en quelques mots attirer votre attention sur ce que peut apporter l'Europe.

L'Union européenne a décidé que l'année 2010 serait l'année de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'accent est mis sur les questions essentiellement financières même si d'autres causes d'exclusion sociale intéressent aussi l'Europe, comme par exemple, l'exclusion ou la discrimination, résultant d'un handicap physique ou de l'appartenance à un tel ou tel groupe culturel. Incontestablement le choix de ce thème pour l'année 2010 est due au contexte de crise dans lequel nous sommes aujourd'hui. La crise économique se traduit inmanquablement par une crise sociale et une augmentation de situations de grande pauvreté.

L'Europe a aussi un certain nombre d'outils à sa disposition. Le phénomène de la grande pauvreté est général sur l'ensemble du territoire européen mais il y a quand même des différences (par exemple, la Norvège a un système de répartition des richesses très intéressant où l'on ne voit aucun pauvre dans la rue). On a l'impression qu'en France malgré les actions menées, on n'éradique pas la situation.

L'Europe a également une mission qui est celle d'élaborer des textes. Ainsi, le Conseil de l'Europe a beaucoup travaillé avec les organisations caritatives (ATD Quart-monde, Secours populaire, Secours catholique). En l'occurrence, la Convention européenne des droits de l'homme est mise au premier rang des références d'une organisation comme ATD Quart-monde parce que la dignité humaine y est affirmée, de même pour la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les textes ne sont pas suffisants mais ils sont très importants.

A côté des textes fondamentaux, l'Union européenne a élaboré des nombreuses directives pour la protection des consommateurs (par ex. sur le crédit à la consommation). Les personnes pauvres sont aussi des consommateurs. Souvent, leur pauvreté s'accroît parce qu'ils ont été trompés dans ce domaine.

L'Europe propose des fonds d'aide comme le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) ou le Fond social européen. Ces deux fonds financent des actions qui peuvent venir en aide aux personnes en grande précarité. Des sommes importantes sont mobilisées. Pour la période 2007-2013, la France va recevoir 10 milliards d'euros, dont une partie pourra être destinée à la grande pauvreté.

Je termine mon propos par une invitation : la Journée de l'Europe se tiendra le 9 mai et depuis quelques années, la Maison de l'Europe de Paris organise sur le parvis de l'Hôtel de Ville, un village européen. Cette année, nous allons organiser des débats sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Des associations caritatives seront présentes et la Direction des Affaires sociales doit venir avec un stand très important de documentation les 7, 8, 9 mai.

Nous avons voulu cette année donner aux parisiens la possibilité de toucher du doigt ce que l'Union européenne fait concrètement tant en matière de textes qu'en matière d'aides financières.

Pour conclure, je rappelle que la Maison de l'Europe de Paris que je représente aujourd'hui, a été créée en 1956. A l'origine, elle réunissait des personnes intéressées par l'Europe. C'était un peu un « club » de convaincus et de spécialistes qui ont soutenu le démarrage de la construction européenne dans les années 60-80. Je vous invite à nous rendre visite au 35 rue des Francs Bourgeois. Cette Maison est ouverte à tous.

## 8. QUESTIONS DU PUBLIC

**L'association « Coup d'main » :** Je remercie Madame LALUMIERE d'avoir évoqué le Fond social européen qui participe à la prévention contre l'exclusion. Nous avons engagé une procédure en 2009 pour une demande d'aide au FSE. Aujourd'hui, nous sommes en train de payer les dernières factures de cette action et nous venons de recevoir la Convention d'attribution de cette aide. Connaissant les lourdeurs administratives, les fonds ne seront sûrement pas versés avant 2012. Je tiens à faire remarquer que, par conséquent, sur la période 2009-2012, c'est bien l'association qui avance les

fonds. Comment accélérer ces procédures car cela met en grande difficulté les associations qui abandonnent souvent les procédures à cause des délais très longs.

**Catherine LALUMIERE** : Vous faites allusion aux délais de subventions préalablement accordées et votre constat est très juste. La commission est une bureaucratie et en a tous les défauts. Nous sommes aujourd'hui devant des procédures qui sont absolument décourageantes. Les responsables de la commission sont conscients de ce problème mais ils sont emberlificotés dans les règles de contrôle financier qui sont nécessaires parfois mais qui paralyse les associations. Malheureusement, à mon niveau, je n'ai pas de solution.

**L'association CIRCASPIRE** : Il a été évoqué le cas de la Norvège qui semble avoir éradiqué le problème de la pauvreté. J'aimerais savoir comment cet Etat a réussi à le faire ?

**Catherine LALUMIERE** : Lorsque l'on visite une de nos villes méridionales, nous voyons la pauvreté dans la rue, or en Norvège vous ne la voyez pas. Pour les habitats c'est pareil, les norvégiens ne connaissent pas les bidonvilles et les taudis... Tout ceci est du évidemment à une richesse réelle mais aussi à une certaine répartition des richesses (la population norvégienne est majoritairement de classe moyenne) que nous n'avons pas et qui laisse à réfléchir.

**Anne-Marie BUREL, Conseillère de quartier du CCQ « Pereire-Malherbes »** : Je voudrais revenir sur les crédits à la consommation, notamment les crédits revolving et les cartes de magasin. Les taux montent très rapidement aux alentours de 20%. Il y a 40 ans, le taux usuraire était de 25% mais à cette époque là, l'inflation tournait autour de 14% par an. Or, actuellement, nous avons une inflation faible. Nous savons que les banques centrales prêtent aux banques à des taux extrêmement faibles. Comment se fait-il qu'on ne puisse pas avoir une réglementation, peut-être au niveau européen qui fasse que le taux usuraire soit en rapport avec le taux d'emprunt des banques.

**Jean-François MONFAGON, association diagonale de l'Eglise réformée de l'Etoile** : Comment peut-on continuer à ramasser à la pelle des gens tombés dans l'angoisse la plus totale et qui ont perdu leur dignité ? Est-ce que vous ne pensez pas qu'il y a dans nos appareils politiques, une perte de contrôle du phénomène de la pauvreté et un assujettissement du politique à l'économie sans aucune régulation.

**Catherine LALUMIERE** : Sur le crédit à la consommation, j'ai tout à l'heure surtout fait allusion à la nécessité de la transparence et de l'information vis-à-vis du consommateur. En ce qui concerne les taux, cela ne peut pas faire l'objet d'une réglementation européenne. Cela reste sous la responsabilité des Etats et de la Banque centrale européenne. Il y aurait un effort à faire en coopérant sur un certain nombre de pratiques concernant les taux, sans passer forcément par la méthode communautaire. A propos de la régularisation des politiques, nous glissons vers un problème général que la crise oblige à poser. Nous voyons bien qu'il n'y a pas de règles. La puissance publique doit intervenir, or au fil des années, on constate qu'elle n'a pas la volonté d'intervenir.

**Jean-Didier BERTHAULT** : Comme l'indique Catherine LALUMIERE, il est important d'avoir une impulsion politique forte sur le sujet. C'est vrai que cela a été le cas ces derniers mois et aussi au niveau européen. L'action du Président de la République en tant que Présidence française de l'Union européenne au moment de cette crise a été bien impulsée. Je tiens à rappeler qu'une mission a été confiée à Christine BOUTIN sur les effets concrets de ces causes économiques sur la société. Cet audit complet devrait aboutir à des conclusions attendues avant la fin de l'année 2010.

**Michel BARTENIEFF, Association de solidarité nouvelle face au chômage** : Je souhaite faire une annonce. Notre association de 1 200 bénévoles suit des chômeurs. Notre originalité a été de créer des emplois de développement qui permettent aux chômeurs de longue durée de retrouver un emploi. La particularité est que notre association finance l'équivalent d'un SMIC avec les charges sociales. Si une association embauche une personne au SMIC, nous assurons la totalité des frais jusqu'à un an,

voire plus. Je suis à la disposition de toute association qui chercherait à avoir un salarié sans en avoir les moyens de le payer.

**Nadia SALEM, Conseillère d'arrondissement** : En tant qu'élue 17<sup>ème</sup> pour le parti socialiste, je voudrais vous remercier pour cette soirée. Je ne regrette pas d'être venue vu la richesse des échanges et des interventions des deux actrices de terrain et de l'exposé de Madame LALUMIERE.

Sur le thème, j'ai envie de dire que pour prévenir, il faut déjà éviter de créer de la précarité que ce soit au niveau européen, mais aussi au niveau national. Certaines politiques créent de la précarité, voire de l'exclusion. Pour prendre un exemple concret, le Fond solidarité logement, dispositif mis en place par les départements et financés par eux et d'autres partenaires, dont l'objectif est d'aider les familles à payer leurs factures, pourrait être menacé par la réforme des collectivités locales, qui restreint la possibilité d'agir de certaines collectivités notamment dans le champ social.

**Hervé BENESSIANO** : Concernant la réforme des collectivités territoriales, à l'heure actuelle, elle n'est pas suffisamment avancée pour nous permettre de conclure. Madame SALEM, nous sommes l'un et l'autre élu local, et attendons de voir l'évolution de ces textes. Vous ne pouvez pas vous permettre aujourd'hui de dire que l'orientation qui est prise va remettre en cause le système des solidarités. Je crois que dans ce pays, et Madame LALUMIERE l'a évoqué, il n'est pas envisageable de voir à la baisse les solidarités sociales. Seule la redistribution ou le fait que ce soit piloté par un autre organisme est concevable, ce qui est un tout autre problème.

**Nadia SALEM** : Je pense que les solidarités sont réellement menacées. Par exemple, la réforme de la taxe professionnelle a enlevé des moyens aux collectivités locales pour financer des programmes sociaux.

**Julien BOUCHER, Conseiller d'arrondissement** : J'ai une question pour Monsieur LEDRAN. En tant qu' élu, j'ai du mal à percevoir la politique de lutte contre l'exclusion dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement. Pouvez-vous nous donner quelques explications sur son pilotage politique en termes d'initiatives. Je sais que récemment, vous avez intégré la régie de quartier qui, je le rappelle, a été monté par des personnalités de gauche de l'arrondissement et que sont organisés des repas pour les démunis dans le hall de la mairie. Pourtant j'ai l'impression que seul le service minimum est assuré. Je m'interroge enfin sur comment vous arrivez à concilier la lutte contre l'exclusion et l'opposition systématique de l'équipe municipale du 17<sup>ème</sup> à construire de vrais logements sociaux.

**Hervé BENESSIANO** : Le CICA n'est pas le lieu à ce débat complexe et national. Je vous ferai un retour, Madame SALEM, dans une autre enceinte sur la réforme de cette taxe et de ses compensations. De manière générale, je vous propose de respecter un certain niveau de débat et de ne pas le dégrader par des propos politiques. Je propose de poursuivre avec les questions du public.

**Marie-Claude VOLKRINGER, Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM)** : Je souhaiterais revenir sur les propos de Madame ZIADY. Par rapport à la prévention, il a été dit que les services sociaux interviennent lorsqu'il y a une demande. Dans le domaine particulier de la souffrance psychique, le problème de ceux qui ont des besoins, c'est qu'ils n'ont pas de demande. Pourrait-on réfléchir à modifier nos interventions pour compenser cette situation ?

**Nathalie ZIADY** : Cette problématique émerge dans tous les services sociaux parisiens depuis un certain temps. La question éthique centrale est comment peut-on « obliger » des personnes à collaborer. Je suis accusée toutes les semaines, souvent par des voisins de la personne en souffrance, de non-assistance à personne en danger. Légalement, je n'ai pas le droit d'intervenir mais j'essaie de le faire en me déplaçant et en tentant de dialoguer mais malheureusement souvent mes efforts sont sans succès. Nous sommes totalement impuissants légalement.

Pour ce qui est d'ouvrir nos services plus largement, je rejoins ce qui a été dit par Madame LALUMIERE, nos dispositifs sont tellement bureaucratiques et d'une telle lourdeur que les personnes ne reviennent plus nous voir. Comment faire pour que les assistantes sociales ne passent plus la majeure partie du temps à constituer des dossiers mais le passent plutôt à écouter les

personnes ? Nous sommes des fonctionnaires qui appliquons les lois et règlements et quand les réformes arrivent, les personnes qui sont sur le terrain ne sont jamais consultées alors que nous sommes en quelque sorte des experts. Par exemple, le cas de la gratuité des transports pour les bénéficiaires de minima sociaux est une idée a priori magnifique mais sur le terrain, lorsque la personne retrouve un emploi, elle perd immédiatement tous ses droits, ce qui est une aberration puisqu'on lui demande d'aller travailler alors que souvent, elle n'est pas en capacité encore de payer son transport.

**L'association TVAS17** : Actuellement, sur la Porte d'Asnières, un projet qui se fait avec un petit groupe de pilotage (CASVP, association Les Macaq, Antenne jeune des Hauts de Malesherbes, Amicale des locataires des Hauts de Malesherbes) met en place des ateliers sociaux-linguistiques. Les lieux et les bénévoles sont trouvés. Le problème est de réunir le financement de 10 600 euros pour une vingtaine de personnes. Nous avons pensé au FSE mais personne ne peut avancer l'argent pour entrer dans la procédure décrite précédemment. Cependant, j'ai entendu que le FSE avait un dispositif pour les micro projets avec des financements moindres et plus rapides.

**Catherine LALUMIERE** : Théoriquement, le travail que vous effectuez pourrait être éligible au FSE mais votre structure est très petite. Je pense que vous auriez intérêt à vous regrouper avec d'autres associations avec le même type d'activité. Les fonds que j'ai évoqués sont gérés par l'Etat et je vous invite à vous tourner vers les services compétents de la Préfecture de région Ile-de-France.

**Hélène JACQUEMONT** : Pour compléter la réponse, je vous conseille de diversifier vos demandes. Les subventions sont difficiles à obtenir et les procédures sont laborieuses. Mais n'oubliez pas qu'il existe différentes structures, publiques (la Ville de Paris, la région, les structures européennes, etc), publiques-privées ou adossées à des entreprises. J'ai en tête la fondation EDF- diversiterre qui a créé le Trophée des associations. Votre projet pourrait être éligible dans ce cadre. Il faut bien sûr anticiper et être au courant de ces différentes initiatives que vous pouvez retrouver sur le site [www.espace-associations-17.fr](http://www.espace-associations-17.fr).

**Hervé BENESSIONO** remercie l'ensemble des intervenantes, les associations présentes ainsi que le public et lève la séance.